

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN118

présenté par

M. de la Verpillière, M. Abad, M. Bazin, M. Boucard, M. de Ganay, Mme Marianne Dubois,
M. Ferrara, M. Furst, M. Jacob, M. Marlin, M. Savignat, Mme Trastour-Isnart et M. Verchère

ARTICLE 4

Compléter la première phrase de l'alinéa 3 comme suit: ", dont le ministère des armées est exclu."

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le budget des armées est particulièrement sollicité dans la prise en charge des OPEX puisqu'elles s'élèvent sur la période à 1Md 100 millions d'€ par an. Au regard des coût réels des Opex ces dernières années (plus de 1Md 100 millions par an depuis 2013, pour atteindre 1Md 500 millions en 2017), la question des surcoûts semble inévitablement devoir se poser dans les années à venir.

Le groupe Les Républicains l'affirme depuis des années, les Armées ne doivent pas payer deux fois (25% du financement interministériel), elles doivent donc être exclues du financement interministériel des surcoûts des OPEX.